

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **GC Acrylic Primer**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'aide pour la technique dentaire

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

GC EUROPE N.V.

Interleuvenlaan 33

B-3001 Leuven

Tel. +32/(0)16/74.10.00

Fax +32/(0)16/40.26.84

msds@gceurope.com

· Service chargé des renseignements: Affaires réglementaires

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pour la France:

Liste à jour des centres anti-poisons:

[www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

Angers Tél. : 02 41 48 21 21

Bordeaux Tél. : 05 56 96 40 80

Lille Tél. : 0800 59 59 59

Lyon Tél. : 04 72 11 69 11

Marseille Tél. : 04 91 75 25 25

Nancy Tél. : 03 83 22 50 50

Paris Tél. : 01 40 05 48 48

Strasbourg Tél. : 03 88 37 37 37

Toulouse Tél. : 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Exempt des conditions requises - produit réglementé comme un dispositif médical ou comme un dispositif médical de diagnostic in vitro.

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Exempt des conditions requises - produit réglementé comme un dispositif médical ou comme un dispositif médical de diagnostic in vitro.

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 1)

**Pictogrammes de danger**



GHS02    GHS07

**Mention d'avertissement Danger**

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

méthacrylate de méthyle  
acétone

bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:**

Le mélange contient 8 % de composants dont la toxicité est inconnue.

Contient 8 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

**Description:**

Seules les substances devant être mentionnées conformément à l'annexe II du règlement n ° 1907/2006 sont répertoriées. Une information sur d'autres substances pouvant être présentes peut être obtenue sur demande.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 2)

<b>· Composants dangereux:</b>		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8	acétone <i>Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336</i>	25-<50%
CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6	méthacrylate de méthyle <i>Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335</i>	25-<50%
CAS: 72869-86-4 EINECS: 276-957-5	bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl <i>Skin Sens. 1, H317</i>	10-<25%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol <i>Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410</i>	0,2-<0,5%

**· Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**· 4.1 Description des premiers secours**

**· Remarques générales:**

*Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.*

*Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

**· Après inhalation:**

*Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

*Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.*

**· Après contact avec la peau:**

*Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*

*Recourir à un traitement médical.*

*En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.*

**· Après contact avec les yeux:**

*Protéger l'oeil intact.*

*Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.*

**· Après ingestion:**

*Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.*

*Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques**

**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**· 5.1 Moyens d'extinction**

**· Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau

**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.*

**· 5.3 Conseils aux pompiers**

**· Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 3)

**Autres indications**

*Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.*

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

*Mettre les personnes en sécurité.*

*Tenir éloigné des sources d'inflammation.*

*Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*

*Porter un vêtement personnel de protection.*

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

*Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.*

*Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.*

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

*Assurer une aération suffisante.*

*Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.*

*Éliminer la matière collectée conformément au règlement.*

**· 6.4 Référence à d'autres rubriques**

*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*

*Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.*

*Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*

*Eviter la formation d'aérosols.*

*Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*

**· Préventions des incendies et des explosions:**

*Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.*

*Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.*

*Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.*

**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

*Stocker dans un endroit frais.*

*Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.*

**· Indications concernant le stockage commun:** *Ne pas stocker avec les aliments.***· Autres indications sur les conditions de stockage:**

*Tenir les emballages hermétiquement fermés.*

*Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.*

*Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.*

*Stocker au frais.*

**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**

FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 4)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**67-64-1 acétone**

VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
-----	---

**80-62-6 méthacrylate de méthyle**

VME	Valeur momentanée: 410 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 205 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
-----	---

- DNEL**

**80-62-6 méthacrylate de méthyle**

Dermique	DNEL dermal	13,67 mg/kg bw/day (man) (worker, l. te., syst.)
Inhalatoire	DNEL inhalation	208 mg/m <sup>3</sup> (air) (worker, l. te., syst.)

**128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol**

Dermique	DNEL dermal	0,5 mg/kg bw/day (man)
Inhalatoire	DNEL inhalation	3,5 mg/m <sup>3</sup> (man)

- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**

- Equipement de protection individuel:**

- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- Protection respiratoire:** Protection respiratoire recommandée.

- Protection des mains:**



Gants de protection

- Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 5)

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

*Forme:*

Liquide

*Couleur:*

Transparent

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- valeur du pH:

Non déterminé.

- Changement d'état

*Point de fusion:*

Non déterminé.

*Point d'ébullition:*

55 °C

- Point d'éclair

-17 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

- Température d'inflammation:

Non déterminé.

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

*Inférieure:*

2,1 Vol %

*Supérieure:*

13,0 Vol %

- Pression de vapeur:

Non déterminé.

- Densité à 20 °C:

0,9 g/cm<sup>3</sup>

- Densité relative

Non déterminé.

- Densité de vapeur.

Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation

Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

- Viscosité:

*Dynamique:*

Non déterminé.

*Cinétique:*

Non déterminé.

- Teneur en solvants:

*Solvants organiques:*

48,5 %

*VOC (CE)*

436,7 g/l

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 6)

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
|---------------------------|--|

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**67-64-1 acétone**

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat (f+m))
Dermique	LD50	20000 mg/kg (rabbit)

**80-62-6 méthacrylate de méthyle**

Oral	LD50	6000 mg/kg (rabbit)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	29,8 mg/l (rat (f+m))

**72869-86-4 bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl**

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat female) (OECD 401)
------	------	--------------------------------------

**128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol**

Oral	LD50	> 6000 mg/kg (rat (f+m)) (OECD 401)
------	------	-------------------------------------

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 7)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:**

72869-86-4 bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl

EC50/48h (statique)	> 1,2 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
---------------------	---------------------------------------

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

EC50/48h (statique)	0,48 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
---------------------	--------------------------------------

- 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:**

- Remarque:** Nocif pour les poissons.

- Autres indications écologiques:**

- Indications générales:**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux I (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Non applicable.

- vPvB:** Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets**

18 00 00	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)
18 01 00	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme
18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:**

- Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 8)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>· 14.1 Numéro ONU</b> · ADR, IMDG, IATA		UN1993
<b>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> · ADR		1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
<b>· IMDG, IATA</b>		FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ACETONE, METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED)
<b>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> · ADR		
		
<b>· Classe</b> · Étiquette		3 (F1) Liquides inflammables. 3
<b>· IMDG, IATA</b>		
		
<b>· Class</b> · Label		3 Liquides inflammables. 3
<b>· 14.4 Groupe d'emballage</b> · ADR, IMDG, IATA		II
<b>· 14.5 Dangers pour l'environnement:</b> · Marine Pollutant:		Non
<b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category		Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-E B
<b>· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>		Non applicable.
<b>· Indications complémentaires de transport:</b>		
<b>· ADR</b>		
<b>· Quantités limitées (LQ)</b>		1L
<b>· Quantités exceptées (EQ)</b>		Code: E2
		Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
		Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
<b>· Catégorie de transport</b>		2
<b>· Code de restriction en tunnels</b>		D/E

(suite page 10)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: GC Acrylic Primer

(suite de la page 9)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· IMDG</li> <li>· Limited quantities (LQ)</li> <li>· Excepted quantities (EQ)</li> </ul>	<p><i>IL</i> Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· "Règlement type" de l'ONU:</li> </ul>	<p><i>UN1247, MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ, 3, II</i></p>

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
  - Directive 2012/18/UE
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

##### · Service établissant la fiche technique: Regulatory affairs

· Contact: regulatory@gceurope.com

##### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.10.2016

Version 1

Révision: 19.10.2016

**Nom du produit: GC Acrylic Primer**

(suite de la page 10)

*Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3***Sources**

- ECHA (<http://echa.europa.eu/>)
- EnviChem ([www.echemporal.org](http://www.echemporal.org))

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente***Cette version remplace toutes les éditions précédentes.***Avis de non-responsabilité :**

*Les informations contenues dans le présent document sont réputées fidèles et sincères. Cependant, toutes les affirmations, recommandations ou suggestions sont faites sans la moindre garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée – ni ne peut être inférée – que les informations contenues dans le présent document sont exactes ou exhaustives, et nous déclinons dès lors toute responsabilité concernant l'utilisation de ces informations ou les produits y mentionnés. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. Les informations contenues dans le présent document peuvent également être modifiées sans notification. Néanmoins, à titre de précision, aucun élément contenu dans le présent document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de lésion corporelle imputable à notre négligence ou à une déclaration frauduleuse.*

FR